



Cérémonie mémorielle, pour l'accident aérien survenu sur la zone de saut Wright de l'ETAP le 30 juillet 1971, célébrée par les anciens enfants de troupe (AET) en mémoire des 37 victimes dont 6 AET.



La section AET de Pau-Béarn vous invite à participer à la cérémonie mémorielle qui se déroulera le :

Jeudi 30 janvier 2025 – 11h15

A proximité immédiate du Musée mémorial des parachutistes situé juste avant le poste de garde de l'École des troupes aéroportées (ETAP) à l'adresse suivante :

Chemin d'Astra 64140 LONS

Déroulement :

11h15 – ouverture de la cérémonie

- Discours du président de la section AET Pau-Béarn et Tarbes-Bigorre et présentation des six AET décédés lors de cet accident.
- Discours du représentant de l'association de la promotion EMIA « Général KOENIG ».
- Discours du vice-président national des AET représentant le siège national des AET.
- Dépose de la plaque mémorielle AET sur le côté de l'actuel monument réalisé par la promotion EMIA « Général KOENIG ».
- Dépose des gerbes devant le monument souvenir et la plaque mémorielle AET.
- Honneur aux morts et minute de silence.
- Hymne national « La Marseillaise » chantée par l'assemblée.
- Marche des enfants de troupe chantée par les AET et l'assemblée.

12h00 – Vin d'honneur offert aux participants

12h30 – Repas facultatif sur inscription et paiement préalable (voir au verso)

La visite du Musée mémorial des parachutistes pourra se faire avant la cérémonie ou durant l'après-midi.

La section AET Pau-Béarn remercie le personnel de l'ETAP, du CSA et du Musée pour leurs aides et compréhensions.

Le président de la section AET Pau-Béarn
Philippe ROBIN (72 LM 78) (07 68 25 57 72)

Confirmation de présence à la cérémonie mémorielle du 30/01/2025 des AET de Pau-Béarn. Votre réponse est souhaitée **avant le lundi 20/01/2025**.

Attention autre réponse à faire au verso...

M. ou Mme, l'association ou l'entité : _____

Participera / participerons avec ___ personnes à la cérémonie et au vin d'honneur.

Coupon à retourner à : M. Michel BESSOT
2, rue FAUSSAT
64530 PONTACQ
michel.bessot@sfr.fr (06 17 44 25 96)

Tenues recommandées

Civils : tenue de ville sans médaille pendante mais les bérets ou calots de tradition sont souhaités
Portes-drapeau tenue réglementaire.



Repas facultatif et payant organisé par la
section AET Pau-Béarn à l'issue de la
cérémonie mémorielle du
30 janvier 2025.



La section AET de Pau-Béarn vous propose un déjeuner à l'issue du vin d'honneur clôturant la cérémonie mémorielle de l'accident du 30 juillet 1971.

Date et heure :

Jeudi 30 janvier 2025 – 12h30

Lieu :

Au CSA de l'ETAP de l'autre côté de la route et juste en face du Musée mémorial des parachutistes situé juste avant l'entrée de l'École des troupes aéroportées à l'adresse suivante :

Chemin d'Astra 64140 LONS

Menu :

Boite surprise de la mer,
riz pilaf

Roti de volaille farci champêtre,
gratin de pommes de terre aux cèpes

Duo de fromage et salade verte

Baba « maison » au limoncello, chantilly au chocolat

Vin et café inclus

Coût :

Le montant du repas est de **35 euros**. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'avec le paiement effectif du repas (de préférence par virement bancaire). Pas de paiement sur place.

Le président de la section AET Pau-Béarn
Philippe ROBIN (72 LM 78) (07 68 25 57 72)

Confirmation de présence au repas du 30/01/2025, à remplir de préférence par individu ou couple en correspondance avec le paiement effectué.

Attention autre réponse à faire au verso...

NOMS et Prénoms : _____

Participera / participerons au repas : soit _____ x 35,00 € = _____ €

Coupon à retourner à : M. Michel BESSOT
2, rue FAUSSAT
64530 PONTACQ
michel.bessot@sfr.fr (06 17 44 25 96)

RIB des AET Pau-Béarn : FR61 2004 1010 1601 0528 5G03 795 - BIC PSSTFRP